



**Du 10 au 24 mai 2014**  
**Opération du printemps du commerce**  
**« J'aime mon commerçant ! »**

## **REGLEMENT**

### **Article 1 – Organisation et durée**

La CCI Grand Lille organise sous sa marque « Commerçant Nord de France » un jeu intitulé **Le printemps du Commerce « J'aime mon commerçant ! »**.

Ce Jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat est régi par les lois françaises et soumis aux conditions précisées dans le présent règlement.

Il est organisé **du 10 au 24 mai 2014 à 19 heures** chez les commerçants partenaires de l'opération, dont le point de vente est situé dans l'une des communes de la circonscription de la CCI Grand Lille.

### **Article 2 – Participants au Jeu**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure.

Sont toutefois exclus **le personnel de la CCI Grand Lille** ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu ainsi que les **commerçants et leur personnel**, partenaires du jeu.

Chaque participant accepte sans réserve le présent règlement et les modalités de déroulement du Jeu.

L'organisateur peut annuler la ou les participations de toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera l'annulation de la ou des participations des personnes concernées.

### Article 3 – Modalités de participation

Deux chances de gagner au jeu intitulé **Le printemps du Commerce** « **J'aime mon commerçant !** ».

#### **1 – Avec bulletins de participation :**

Ces derniers sont distribués gratuitement chez les commerçants partenaires de l'opération.

Le participant est invité à inscrire ses coordonnées complètes au verso de la carte de jeu et à insérer celle-ci dans l'urne située dans les locaux du commerçant.

Il est rappelé que le participant doit obligatoirement compléter les mentions signalées par un astérisque (« \* »). Toute carte incomplète ou inexacte entraînera la nullité de la participation.

**Un pré tirage** au sort sera organisé **le 10 juin** dans chacune des agences territoriales de la CCI Grand Lille, à savoir :

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| - <b>LILLE</b>                  | Palais de la Bourse, place du Théâtre – Lille. |
| - <b>DOUAI</b>                  | 100, rue P. Dubois – Douai.                    |
| - <b>FLANDRE INTERIEURE</b>     | 1, rue de Strasbourg – Armentières.            |
| - <b>SAINT-OMER – SAINT-POL</b> | 16, place Victor Hugo – St Omer.               |

Seront tirées au sort autant de bulletins de participation qu'il y a de lots à gagner.

Les gagnants du pré tirage au sort seront invités à participer au tirage au sort final des lots lors d'une manifestation publique qui se tiendra dans chacune des agences territoriales de la CCI Grand Lille entre **le 16 et le 22 juin 2014**.

## **2 – Sur le site internet « [jaimemoncommercant.fr](http://jaimemoncommercant.fr) »**

Une deuxième chance est offerte à chaque participant ayant mis son bulletin de participation dans l'urne.

Il se prend en photo avec son commerçant et poste la photo sur le site internet dédié à l'opération « [jaimemoncommercant.fr](http://jaimemoncommercant.fr) ».

Les photos seront immédiatement mises en ligne sur Facebook.

Les photos ayant remportés le plus de « **j'aime** » sur Facebook seront présentées à un jury composé d'élus de la CCI Grand Lille.

Le jury se réunira **le 10 juin** et sélectionnera les 16 photos les plus originales.

Les gagnants seront invités à une manifestation publique qui se tiendra dans chacune des agences territoriales de la CCI Grand Lille entre **le 16 et le 22 juin 2014**.

### **Article 4 – Nature, nombre et valeur des gains**

Le jeu est doté de **30 160 € TTC** de lots se répartissant comme suit :

**24 990 € TTC** de lots pour la partie jeu avec des bulletins de participation :

- **4 pièces de 50 dollars (tête de bison)** d'une valeur de **1 060 € TTC** chacun soit une valeur totale de **4 240 € TTC**.
- **25 lingotins de 10 grammes** d'une valeur de **350 € TTC** chacun soit une valeur totale de **8 750 € TTC**.
- **35 pièces de 5 dollars (tête d'indien)** d'une valeur de **285 € TTC** chacun soit une valeur totale de **9 975 € TTC**.
- **45 lingotins de 1 gramme** d'une valeur de **45 € TTC** chacun soit une valeur totale de **2 025 € TTC**.

**5 170 € TTC** de lots pour la partie jeu sur internet :

- **2 pièces de 50 dollars (tête de bison)** d'une valeur de **1 060 € TTC** chacun soit une valeur totale de **2 120 € TTC**.
- **4 lingotins de 10 grammes** d'une valeur de **350 € TTC** chacun soit une valeur totale de **1 400 € TTC**.
- **5 pièces de 5 dollars (tête d'indien)** d'une valeur de **285 € TTC** chacun soit une valeur totale de **1 425 € TTC**.
- **5 lingotins de 1 gramme** d'une valeur de **45 € TTC** chacun soit une valeur totale de **225 € TTC**.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles et non échangeables.

Les gagnants autorisent la CCI Grand Lille à utiliser leurs noms et prénoms associés au nom de la ville de leur domicile dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les prix gagnés.

La remise du lot se fera selon les conditions établies par l'organisateur.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne serait pas présent lors de la soirée du tirage au sort et de remise de lots, le lot sera automatiquement remis en jeu et fera l'objet d'un tirage au sort parmi les gagnants présents.

### **Article 5 - Responsabilité**

La responsabilité de la CCI Grand Lille ne saurait être engagée si par suite de fraudes, cas de force majeure ou d'événement imprévu, les tirages au sort devaient être annulés, reportés ou modifiés ou la durée du Jeu écourtée.

La CCI Grand Lille se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu-concours. Ils

seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposé à l'étude dépositaire du présent règlement.

### **Article 6 – Informatique et libertés**

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées par la CCI Grand Lille dans le cadre du présent Jeu sont exclusivement destinées à la CCI Grand Lille et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

En application de la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, les personnes dont les données ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant. Elles peuvent exercer ce droit à l'adresse suivante : CCI Grand Lille à l'attention de

**M Jean Marie DELNESTE – Place du Théâtre – BP 359 – 59020 LILLE Cedex.**

### **Article 7 – Dépôt du règlement**

Le règlement est déposé en l'étude de **Maître GRAVELINE**, Huissier de justice, 1, rue Bayard à LILLE.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du Jeu auprès de la CCI Grand Lille, à l'attention de :

**M. Jean Marie DELNESTE – CCI Grand Lille -Place du Théâtre  
BP 359 – 59020 LILLE Cedex.**